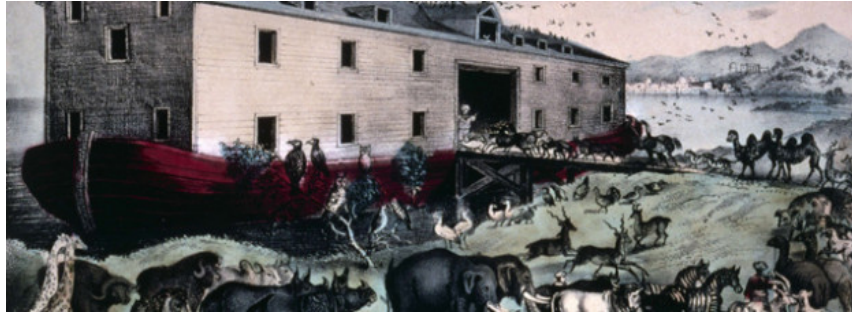


## Macronique notariale

### Le dirigeant doit construire son "arche de Noé juridique"

Première partie : Les outils de base



Par Bruno Bédaride, notaire

Pour pallier aux risques liés à la survenance d'une incapacité ou d'un décès brutal du chef d'entreprise, il doit être mis en place des outils qui permettront de sauvegarder le fonctionnement de l'entreprise et de faciliter les actes d'administration et de disposition sur le patrimoine du dirigeant.

Pour éviter les risques de paralysie du fonctionnement de l'entreprise et de pertes financières, il est nécessaire de mettre en place des outils propres aux droits des sociétés et des assurances, tout en mettant en place des instruments facilitant la gestion du patrimoine du dirigeant.

#### Outils du droit des sociétés et du droit des assurances

Si l'entreprise ne possède pas d'autre mandataire social que le dirigeant devenu incapable ou prédécédé, il est possible dans une SAS de prévoir la nomination d'un directeur général dont la fonction ne sera effective qu'au décès. Il paraît possible de pouvoir étendre ce mécanisme aux SARL et SA. Par contre cette solution nécessite de trouver la personne capable d'exercer cette fonction.

Le risque d'incapacité ou de disparition du dirigeant homme clé nécessite sa couverture par une police d'assurance garantissant notamment le remboursement des emprunts souscrits par les sociétés qu'il dirige.

#### Outils en vue de faciliter la gestion du patrimoine

Ces outils consistent à donner des pouvoirs à une personne privée pour déjudiciariser le régime des incapacités et des successions en les complétant par la mise en place de polices d'assurances appropriées.

**“Des outils simples à mettre en place systématiquement, sans qu'une réflexion approfondie, propre à une transmission d'entreprise dans le cercle familial, soit nécessaire”**

#### Mandat notarié de protection future

Un mandat notarié de protection future pour compte d'autrui en présence d'héritiers mineurs au moment du décès simultané des deux parents ou de l'un d'eux, permet au mandataire de disposer de pouvoirs larges pour vendre l'entreprise, régler la succession, gérer les biens du patrimoine échu aux enfants mineurs mais aussi pourvoir à leur éducation et contribuer aux soins à leur administrer jusqu'à leur majorité. Ce mandat s'applique également dans l'hypothèse d'une impossibilité des époux à pourvoir aux besoins de leurs enfants mineurs. Il permet d'éviter le recours au juge des tutelles en amont puisque le mandataire pourra agir librement sous le contrôle du notaire rédacteur du mandat qui saisira de son chef le juge, si l'acte s'avérait inutile ou lésionnaire. Ici encore, il faut trouver le mandataire qui pourra être choisi dans l'entourage du couple ou auprès d'un organisme habilité.

#### Mandat notarié à effet posthume

Le mandat notarié à effet posthume dont les effets sont limités dans le temps présente un intérêt moindre par rapport au mandat de protection future puisqu'il est limité à l'accomplissement d'actes d'administration du patrimoine des héritiers placés sous mandat et ne permet aucun acte de disposition, ce qui n'est pas intéressant en cas de nécessité de vendre les titres du défunt.

#### Les assurances

La souscription d'une assurance du type « perte de l'homme clé » s'avèrera nécessaire pour couvrir les dettes personnelles du dirigeant contractées pour les besoins de l'entreprise (caution professionnelle).

De même, la couverture de la responsabilité civile du dirigeant permet aux héritiers d'être garantis en cas de sa mise en jeu, en présence de fautes commises par le défunt.

Pour assurer la subsistance du conjoint survivant et des héritiers mineurs, il faut envisager la souscription d'une police d'assurance décès invalidité jusqu'à la cessation de l'incapacité de l'époux dirigeant ou la vente de l'entreprise. Il est possible d'élargir le champ d'application de l'assurance homme clé à la prévoyance familiale.

Une ou plusieurs polices d'assurance-vie de type capitalisation pourront venir compléter ces polices pour transmettre un capital à un bénéficiaire hors succession au plan civil et fiscal.

**En savoir plus sur...**

**Des mandats de protection future et à effet posthume**

Par Bruno Bédaride

Publié le 21/12/2015

**Rubriques :** Macronique notariale, par Bruno Bédaride | Prévoyance & Risk-management